



**COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE**  
*Réunion du Conseil Municipal*  
*2 février 2021 – 20h.*

**Étaient présents** : Anne-Marie MOUCHEZ, Jean-Claude LALANNE, Liliane SALLÉ, Christian GUIDEZ, Corinne HARALAMBON, Michel AGEZ, Véronique TRIBOUT, Sylvie MALAMAN, Catherine LYONS, Christine FUMERO, Cyril DUPUIS, Lilian LESCOUZERE, Laure CASANAVE, Romain BRESSAND.

**Absent – excusé** : Stéphane LESTERLOU.

**Procuration** : Stéphane LESTERLOU a donné procuration à Anne-Marie MOUCHEZ.

Madame Corinne HARALAMBON a été nommée secrétaire.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 DECEMBRE 2020**

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020, ayant été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux, Madame Anne-Marie MOUCHEZ, Maire, demande si ce document appelle des observations de leur part.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par

- 9 voix pour (Anne-Marie MOUCHEZ qui détient la procuration de Stéphane LESTERLOU, Jean-Claude LALANNE, Liliane SALLÉ, Christian GUIDEZ, Michel AGEZ, Véronique TRIBOUT, Catherine LYONS et Laure CASANAVE)
- 5 abstentions (Sylvie MALAMAN, Christine FUMERO, Cyril DUPUIS, Lilian LESCOUZERE et Romain BRESSAND)
- 1 voix contre (Corinne HARALAMBON)

Adopte le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020.

**DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE**

DeMA 2021/1 – Acceptation du don de M. ESTEVES MENDES (11,35 euros) en compensation des frais engagés par la commune (achat de croquettes) pour nourrir son chien lors de son hospitalisation.

DeMA 2021/2 – Acceptation du don de l'Association Diocésaine d'Aire et de Dax : 9 338,32 euros (Travaux Église).

**DEL\_2021\_02\_1**

**ASSOCIATION LAÏQUE DES ACCUEILS DE LOISIRS EDUCATIFS  
D'AIRE SUR L'ADOUR – PARTICIPATION 2021**

*Pour ce dossier, Monsieur Romain BRESSAND ne participe pas au vote.*

**le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour,

**DECIDE** de participer aux frais de l'Association Laïque des Accueils de Loisirs Educatifs d'Aire-sur-l'Adour, à hauteur de :

- 5 € par jour et par enfant
- 2,50 € par demi-journée et par enfant

pour les enfants de la commune et pour l'année 2021. Le nombre de jours subventionnés ne sera pas limité.

**DEL\_2021\_02\_2**

**RADARS PEDAGOGIQUES - DEVIS SUPPLÉMENTAIRE**

Madame le Maire informe que le dispositif actuel d'alimentation par batteries des 2 radars pédagogiques ne convient pas. Il est donc nécessaire de le remplacer par des panneaux photovoltaïques.

Elle présente un devis supplémentaire : 1 130 euros (pas de TVA) : 2 forfaits de déplacement (dépose et repose des radars). La fourniture des panneaux photovoltaïques d'alimentation est offerte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition :

- SASU – Aquitaine signalisation : 1 130 euros HT.

**DEL\_2021\_02\_3B**

**FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GRENAOIS - MISE AUX NORMES INSTALLATION ÉLECTRIQUESUR LA PLACE**

*Pour ce dossier, Madame Corinne HARALAMBON ne participe pas au vote.*

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de procéder à la remise aux normes de l'installation électrique située Place de l'Ancienne Bastide qui est sollicitée notamment à l'occasion du marché hebdomadaire, de diverses manifestations et lors des fêtes patronales.

Elle présente un devis d'une montant HT de 13 474,61 euros et propose de déposer une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois : 15% « enveloppe générale ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- 1 – **DECIDE** de procéder à la réalisation des travaux de mise aux normes de l'installation électrique située sur la Place.
- 2 – **DEMANDE** à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Grenadois l'attribution d'un fonds de concours, au titre de l'année 2021, de 2 021,19 €uros pour les travaux de mise aux normes de l'installation électrique située Place de l'Ancienne Bastide.
- 3 – **PRECISE LE PLAN DE FINANCEMENT** de cette opération comme détaillé ci-dessous ;

<b>DEPENSES</b>	<b>€uros HT</b>
Devis Allez et Cie (du 03/12/2020)	13 474,61
	<b>13 474,61</b>

<b>RECETTES</b>	<b>€uros</b>
- Fonds de concours Communauté de Communes (15%)	2 021,19
- Fonds propres	11 453,42
	<b>13 474,61</b>

- 4 – **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

- le projet de création d'un « pôle santé » sur la commune ;
- la mise en vente de la maison située au 3 rue de Navarre (dans le bourg, à l'angle de la place).

Cet immeuble, que les membres du conseil municipal ont été invités à visiter au mois de juin 2020, pouvant accueillir le futur « pôle de santé ».

Elle présente :

- L'avis du Domaine sur la valeur vénale de ce bien, en date du 22 janvier 2021 ;
- La note technique rédigée par une architecte - conseillère du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) des Landes à la suite de la visite de cet immeuble.

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'acquisition de cette propriété (parcelle D84), d'une superficie totale de 457 m<sup>2</sup>, comprenant un bâtiment et une cour, pour un montant de 180 000 euros.

Un débat s'ensuit certains conseillers souhaitant avoir des précisions complémentaires.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, DECIDE, par :

- **7 voix pour** (Anne-Marie MOUCHEZ qui détient la procuration de Stéphane LESTERLOU, Jean-Claude LALANNE, Liliane SALLÉ, Christian GUIDEZ, Michel AGEZ, Catherine LYONS) ;
- **7 voix contre** (Corinne HARALAMBON, Sylvie MALAMAN, Christine FUMERO, Cyril DUPUIS, Lilian LESCOUZERE, Laure CASANAVE et Romain BRESSAND)
- **1 abstention** (Véronique TRIBOUT).

La voix de Madame le Maire étant prépondérante :

1. L'acquisition de la propriété située au 3 rue de Navarre – cadastrée section D, n°84, d'une superficie de 457 m<sup>2</sup>, pour un montant de 180 000 euros ;
2. Les frais d'acte seront à la charge de la commune.
3. Le règlement de ces dépenses (inscrites au budget) sur l'article 2132 – opération « Maison de Santé ».
4. Autorise Madame le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Madame le Maire rappelle que l'assemblée vient de décider l'acquisition de la propriété située au 3 rue de Navarre (DEL\_2021\_02\_4), pour un montant de 180 000 euros.

Elle informe que cette dépense peut bénéficier du financement au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et précise que la demande doit être déposée en préfecture avant le 28 février 2021.

Le taux de subvention pouvant aller de 20% à 40%.

Elle propose donc à l'assemblée de déposer un dossier DETR, au titre de l'exercice 2021, pour cette acquisition.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, par :

- **7 voix pour** (Anne-Marie MOUCHEZ qui détient la procuration de Stéphane LESTERLOU, Jean-Claude LALANNE, Liliane SALLÉ, Christian GUIDEZ, Michel AGEZ, Catherine LYONS) ;
- **8 abstentions** (Corinne HARALAMBON, Véronique TRIBOUT, Sylvie MALAMAN, Christine FUMERO, Cyril DUPUIS, Lilian LESCOUZERE, Laure CASANAVE et Romain BRESSAND).

1 – **DECIDE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DETR** au titre de l'exercice 2021, pour l'acquisition de la propriété située au 3, rue de Navarre (parcelle D84), votée par délibération n° DEL\_2021\_02\_4, pour un montant de 180 000 euros ;

2 – **DECIDE DE FINANCER** cette opération selon le plan de financement détaillé ci-après :

<u>DEPENSES</u>	€uros HT
- Acquisition	180 000,00
- Frais notariés (estimation)	15 000,00
	<b>195 000,00</b>

  

<u>RECETTES</u>	€uros
- DETR (40%)	72 000,00
- Fonds propres	123 000,00
	<b>195 000,00</b>

3 – **DEMANDE** à Madame la Préfète des Landes, une subvention, aussi élevée que possible (**40%**) au titre de la **DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - Exercice 2021** ;

4 – **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

#### **DIVERS / INFORMATIONS**

- Population : Madame le Maire informe de la réception des chiffres INSEE relatifs à la population comptabilisée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :
  - Population municipale : 1092
  - Population comptée à part : 31
  - Population totale : 1123
- Lotissement communal « Les Paloumayres » : 2 actes de vente sont en préparation chez le Notaire.
- Communauté de communes du Pays Grenadois : le Point Information Jeunesse et l'Espace Emploi s'associent à la Mission Locale des Landes afin d'apporter une aide méthodologique aux personnes du territoire en recherche d'emploi ou d'un job d'été.

Au programme :

- mise en valeur de son CV : rappel des différentes rubriques à y faire apparaître, conseils pour le rendre efficace et attractif,
- aide à la préparation des entretiens d'embauche : mettre en valeur ses savoir-faire et savoir-être, gérer sa communication non-verbale, anticiper les questions, etc...

Trois rendez-vous sont ainsi programmés :

- lundi 8 février, de 9h à 12h, à Grenade sur l'Adour (Atelier Multiservices Informatique),
- lundi 15 février, de 9h à 12h, à Cazères sur l'Adour (Médiathèque),
- lundi 22 février, de 9h à 12h, à Grenade sur l'Adour (Atelier Multiservices Informatique).

- Madame Liliane Sallé informe sur les contacts pris avec un éleveur cazérien qui serait disposé à mettre à disposition ses moutons qui assureraient l'entretien des berges de l'Adour. La commune devra prévoir l'installation des clôtures.
- Maison de « l'Évêché » : la remise en état du terrain a été réalisée.
- Monsieur Christian Guidez informe sur la demande formulée par un administré qui souhaite que la commune prenne à sa charge les frais de déplacement de son compteur d'eau. Il est décidé de ne pas donner suite à cette demande.
- Monsieur Jean-Claude Lalanne fait part de devis demandés pour la fourniture de poubelles et de bornes « propreté hygiène canine ».
- Monsieur Lilian Lescouzère demande des informations sur les suites données à la demande de subvention formulée par l'Association Sportive Cazérienne.

S'ensuit une discussion animée à l'issue de laquelle, à 21 heures, 6 conseillers municipaux, dont une adjointe (Corinne Haralambon ; Sylvie Malaman ; Christine Fumero ; Cyril Dupuis; Lilian Lescouzère et Romain Bressand) remettent leur lettre de démission à Madame le Maire et quittent la salle.

*La séance est levée à vingt-et-une heures et quinze minutes.*

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 9 février 2021.

Le Maire,  
Anne-Marie-MOUCHÉZ